

COMMUNE D'ANSACQ

Nombre de conseillers en exercice : 10	Présents : 8	Absents : 2	Votants : 8
Date de convocation 28 octobre 2021	Date de réunion : 3 novembre 2021		

L'an deux mille vingt et un, le trois novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune d'ANSACQ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine MARIENVAL, Maire.

Présents : MARIENVAL C. ; BRULÉ P. ; VAN DEN HOVE N. ; MILLET D. ;
LECAT K.; FOULLOY H.; GROSPEAUD L.; IDASIAK D.

Absents : BOUCLET V. ; DELFORGE J.M

Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2021

Secrétaire de séance : Laurence GROSPEAUD

1) **DÉCLARATION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF SECTION FONCTIONNEMENT :**

Par délibération 2021-04-11 du 29/04/2021 le montant des attributions de compensation a été revu pour l'ensemble des communes de la communauté de communes du Clermontois. Après vérification, cette modification nécessite l'inscription de crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement comme suit :

- Chapitre 014 article 739211 montant 297.74 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité ;

- De prendre au chapitre 11 à l'article 615232 (entretien, réparation réseaux) la somme correspondante

2) **CONVENTION DE COMMANDE RELEVANT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE (ATD) :**

L'ADTO SAO prestataire de service Eau Potable pour la commune en vue de la reprise de la compétence de l'eau au 1^{er} janvier 2023 nous soumet sa convention qui comprend : la rédaction du contrat RC + AAC, la rédaction du cahier des charges, la procédure de dématérialisation, l'analyse des offres et rédaction du RAO, la procédure de notification (y compris contrôle de l'égalité) pour une rémunération de 1 500.00 € HT payable par moitié, 750.00 € HT à la signature du contrat et 750.00 € à la fin de la prestation.

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, d'accepter la convention de l'ADTO-SAO et charge Madame le Maire de procéder à sa signature.

Séance levée à 20H30

LE MAIRE, Christine MARIENVAL